



Choisir ses statuts et chiffrer son projet

*Mieux comprendre les différents statuts et gagner en autonomie
dans le chiffrage de son projet*

MODULE 1

JOUR 1 : Les préalables au chiffrage d'un projet : les statuts

- Les statuts juridiques possibles (individuel ou société) et leur incidence sur la fiscalité ou les cotisations sociales
- Relation entre le chiffrage de projet et les statuts

Avoir une vue d'ensemble des statuts juridiques et des options possibles

JOUR 2 : Les obligations et options au niveau fiscal et social.

- L'imposition des revenus agricoles (différents régimes, impôts sur les sociétés), le fonctionnement de la TVA et des autres impôts.
- Les obligations sociales : la MSA et le calcul des cotisations sociales.

Les différents statuts sociaux et leurs conséquences (droits, risques, etc.)

MODULE 2

JOUR 3 : Chiffrer son projet et gérer ses financements.

- les bonnes questions à se poser : marges, temps de travail, stocks, etc.
- les investissements et le besoin en fonds de roulement
- présentation des financements possibles (aides, fonds, ...)

Maitriser et gérer les financements : emprunts, subventions...

JOUR 4 : Construire les documents de gestion prévisionnelle.

- Le budget prévisionnel : charges et produits liés aux activités
- Gestion de la trésorerie : les recettes et dépenses
- La gestion des financements et des risques pris : investissements, endettement, garanties, emprunts,...

Apprendre à évaluer les risques de son projet

N'hésitez pas à venir avec vos chiffres !

(références économiques actuelles ou prévisionnelles)

Public :

Agriculteurs.rices
Porteurs.ses de projet.

Intervenants :

Hortense Jacquemain,
formatrice à l'AFOGC

Repas :

Sortis du sac

Accès PMR :

A votre écoute pour tout
besoin

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteur.ice.s, conjoint.e.s collaborateur.trice.s, aux salarié.e.s, aux cotisant.e.s solidaires et aux porteur.euse.s de projet agricole.

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.

Prise en charge :

- **VIVEA, FAFSEA : Gratuité pour les personnes éligibles.**

Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2021 à 2 250 €/an.

Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr

« Comment connaître le montant du crédit disponible sur mon compte ? »

Les porteur.euse.s de projet sont **éligibles Vivéa dans le cadre de leur PPP**, pour les formations techniques uniquement.

Depuis 2021 les conditions d'éligibilité ont changé, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr > « Critères de prises en charge des formations. »

- **Pôle Emploi (AIF) : Gratuité pour les personnes inscrites et accompagnées.**

La prise en charge du Pôle Emploi est assurée par votre conseiller référent, son montant dépend de votre projet d'accompagnement.

- **CPF (Compte Personnel de Formation) :** Prélèvement du montant de la formation sur votre Compte Personnel de Formation.



Attention aux délais de prise en charge des organismes financeurs !!

- **Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

Tarif :

L'adhésion à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Montant pris en charge par l'organisme financeur (en euros)

Les CGS sont disponibles sur notre site internet, page *Se former – Progresser*.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au **crédit d'impôt à la formation** et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

Pour une bonne organisation, merci de respecter ces délais minimum :

Manifestez votre intérêt un mois avant

Validez votre inscription 15 jours avant la date de la formation.

Informations et (pré)-inscriptions auprès de :

Penelope Mas De Feix

peneloppemdf@adearlimousin.com – 06 56 68 16 17

